

Dans l'examen du problème que pose cette résolution, le Gouvernement canadien a exprimé franchement, sur certains points, son désaccord avec le Gouvernement des États-Unis. Nous avons exposé clairement notre position et nous continuerons de pousser les politiques qui nous paraissent les plus propres à assurer un règlement pacifique en Extrême-Orient. Nous estimons toutefois que même en nous en tenant aux vues que j'ai exprimées, nous devons appuyer la résolution des États-Unis dans son ensemble. Nous réservons toutefois notre position quant aux amendements qui pourront être présentés. Au cas où la résolution serait mise aux voix paragraphe par paragraphe, nous réservons aussi notre position en ce qui concerne le paragraphe 2 (du projet de résolution des États-Unis qui souligne que Pékin « a repoussé toutes les propositions des Nations Unies »).

M. Pearson déclara en même temps que l'examen des diverses réponses de Pékin avait incité la délégation du Canada à croire qu'il eût été préférable que la Commission des questions politiques prit d'abord en considération « un programme défini en vue d'un règlement à l'amiable . . . qui aurait pour effet de nous éclairer sur les intentions véritables du Gouvernement chinois de Pékin »; un tel programme aurait pu comporter les points suivants:

1. Convocation immédiate d'une conférence qui pourrait comprendre les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'U.R.S.S., l'Inde, l'Égypte et la République populaire de Chine.

2. Désignation par la conférence d'un comité de trêve composé des représentants des États-Unis, de la République populaire de Chine et de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui serait chargé de faire cesser le feu immédiatement.

3. Après avoir pris les mesures nécessaires à une suspension d'armes, la conférence pourrait étudier une solution pacifique des problèmes coréens et assurer le retrait des troupes étrangères en conformité de la déclaration de principes des Nations Unies.

4. Examen des problèmes de l'Extrême-Orient, à la lumière du paragraphe 5 de la déclaration de principes, le premier article à l'ordre du jour étant la question de la représentation chinoise aux Nations Unies. (A ce sujet, la conférence ne serait autorisée qu'à exprimer une opinion, les Nations Unies étant seules compétentes pour trancher la question.)

5. Participation à l'étude de certains problèmes particuliers de l'Extrême-Orient par les Gouvernements qui s'y intéressent spécialement, selon le cas.

6. Communication de ce programme à Pékin par les Nations Unies avec prière de répondre dans les quarante-huit heures qui suivront sa réception.

Peu de temps après que M. Pearson eut présenté son programme, les nations arabes et asiatiques décidèrent d'élargir leur résolution de manière à y incorporer l'idée exprimée par le Canada, selon laquelle la conférence des sept prévue par la résolution s'occuperait avant tout des mesures à prendre pour faire cesser les hostilités.

On multiplia les démarches pour atténuer les divergences de vues des délégations du monde libre et trouver un terrain d'entente en vue d'une action commune. Parlant au nom du Royaume-Uni, sir Gladwyn Jebb avait déclaré le 25 janvier que tout en approuvant en principe le projet des Nations Unies, sa délégation doutait fort qu'il fût sage d'envisager d'autres mesures (c'est-à-dire l'application de sanctions) avant que les intentions du Gouvernement de Pékin eussent été examinées à fond. Dans sa déclaration M. Pearson avait souligné que le Canada ne trouvait dans la résolution des États-Unis rien qui conférât de nouveaux pouvoirs au Commandement unifié. Au cours des observations qu'il fit sur ces deux points, le 27 janvier, M. Austin élucida les fins visées par le projet de résolution; il déclara que les États-Unis ne voyaient pas en quoi le fait de qualifier la Chine communiste d'agresseur